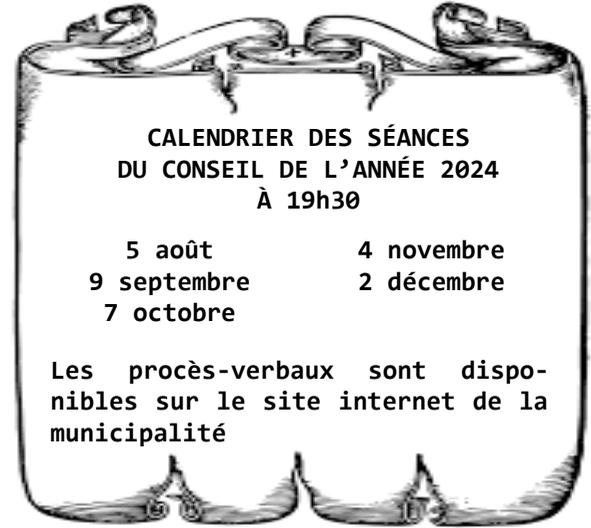
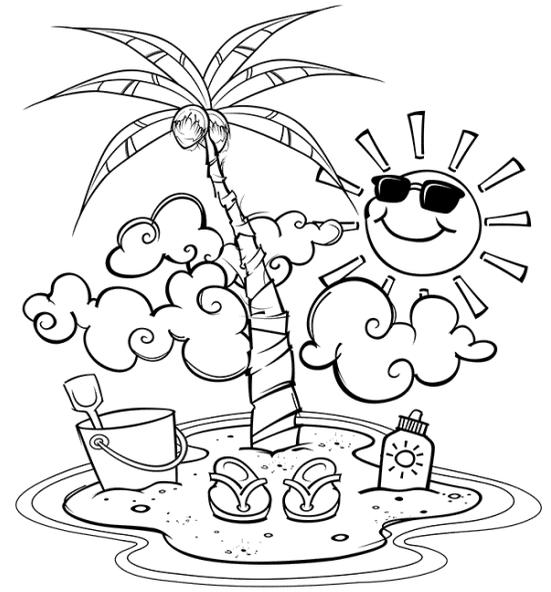


TIRE DE TRACTEURS ANTIQUES ST-JOSEPH-DE-LEPAGE



17 Août 2024
Écurie des 4G
23 route Harton



**CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2024
À 19h30**

5 août	4 novembre
9 septembre	2 décembre
7 octobre	

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

**70, RUE DE LA RIVIÈRE
SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
G5H 3N8
TÉL.: 418 775-4171
FAX: 418 775-3004
COURRIEL: stjoseph@mitis.qc.ca
www.facebook.com/munstjosephdelepage**

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

DÉJEUNER
8H30 À 13H00

À LA SALLE MUNICIPALE
2236, RUE PRINCIPALE
SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

ENCAN MOISSON

À COMPTER DE 13H00

Nous sommes disposées à recevoir vos commanditaires en produits ou en argent et vos produits à mettre en encan

PROFIT POUR LA FABRIQUE DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

SERVICE D'URBANISME

BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO, DE CONSTRUCTION OU AUTRES

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS. ELLE SERA TRANSMISE À M. SYLVAIN MARTINEAU POUR TRAITEMENT.

PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 30 JOURS PEUT ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION DU PERMIS. M. MARTINEAU EST DISPONIBLE LES LUNDIS APRÈS-MIDI.

VOUS POUVEZ COMMUNIQUER
AU 418 775-4171 POSTE 2400 OU AU POSTE 2403.
PAR COURRIEL:
à stjoseph@mitis.qc.ca

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Août						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

RÉCUPÉRATION AU CENTRE LEPAGEOIS

CONTENANT PRÉVU POUR LA PEINTURE À L'EXTÉRIEUR.

RÉCUPÉRATION DES PILES, CARTOUCHES D'ENCRE, STYLOS ET AMPOULES

AU BUREAU MUNICIPAL

PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE GRATUIT

POUR BRÛLER DES RÉSIDUS FORESTIERS À LA SUITE DU NETTOYAGE DE VOTRE TERRAIN.

Écocentre de la Mitis

Situé au 428, av. Roger-Marcoux, Sainte-Flavie
418 785-0055

Lundi au vendredi
8 h à 16 h 45
Samedi
8 h à 15 h 45



Le Mot vert du mois «Prendre des vacances sans détruire la planète»

Que ce soit pour relaxer à la plage ou bien découvrir un nouveau coin de pays, jouer au golf ou faire du vélo, assister à des festivals de musique ou visiter des musées, faire de la plongée ou aller voir les baleines...c'est EN-FIN le temps tant attendu de prendre des vacances!

Mais comment faire tout cela sans détruire la planète par la génération de gaz à effet de serre qu'engendrent les transports, sans produire plein de déchets avec nos plats à emporter non-recyclables, nos collations et repas suremballés et nos bouteilles d'eau en plastique? Ne commencez pas une crise d'éco-anxiété! Nous avons plein de trucs pour vous!

Traînez-vous des gourdes d'eau que vous pouvez remplir dans les fontaines et les robinets : l'eau est potable presque partout en Amérique du Nord. Un truc pour garder l'eau froide : utilisez des bouteilles thermos! Si là où vous allez l'eau n'est pas potable, prévoyez des filtres à eau ou des pastilles purifiantes!

Si vous avez le choix, évitez les lieux de restauration qui offrent leurs repas pour emporter dans des contenants non-compostables ou non-recyclables. Sur la route, ayez vos propres ustensiles et refusez poliment les items jetables comme les ustensiles en plastique, les sachets de condiments ou les godets de sucre et de crème lorsque vous n'en avez pas besoin. Amenez vos repas et collations dans des contenants et sacs réutilisables et des serviettes en tissu pour éviter celles en papier. Utilisez vos contenants pour ramener vos restes de repas du restaurant et évitez ainsi le gaspillage alimentaire. Vous partez en camping et votre plan est d'amener de la vaisselle jetable et la brûler le soir au feu de camp? À éviter! Apportez plutôt de la vaisselle réutilisable; la grande majorité des campings sont munis de stations de lavage.

Informez-vous sur les lieux d'hébergement où vous pensez arrêter : ont-ils des stations de tri pour les matières recyclables et compostables? Ont-ils des distributrices de savons en vrac ou des contenants jetables? Vous pouvez choisir ainsi les auberges et hôtels qui reflètent le mieux vos valeurs.

Vous avez prévu faire de la planche à voile ou du kayak? Choisissez d'emprunter ou de louer des équipements de loisir, plutôt que de les acheter neufs (surtout si ça implique d'ajouter une remorque à votre voiture pour les transporter...). Beaucoup d'endroits louent des équipe-

ments sur place, sinon, demandez à des amis ou des voisins d'emprunter du matériel. Autrement, n'hésitez pas à acheter de seconde main sur Marketplace ou échanger/emprunter des items, plusieurs groupes Facebook de partage existent. Finalement, si vous souhaitez acheter des souvenirs ou des items d'épicerie pendant votre voyage, n'oubliez pas vos sacs réutilisables et priorisez les produits locaux!

Bonnes vacances et à bientôt!

Anastasiya Zhukova,
Conseillère en gestion des matières résiduelles

www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél: 418-775-8445 poste 1138



VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES 2024

La Municipalité vous offre la possibilité de bénéficier du service de vidange de votre fosse septique. Le tarif est de **225\$** + taxes pour les propriétaires qui feront vidanger leur installation. C'est l'entreprise **SANIMANIC** qui effectue cette opération.

Veillez à ce que tout soit prêt lors du passage du camion. Les personnes intéressées à se prévaloir de ce service doivent communiquer avec la Municipalité:

**au bureau municipal
418 775-4171 poste 2400
avant le 13 septembre.**

Les vidanges seront effectuées durant la semaine du
30 septembre au 4 octobre 2024

POUR LES RÉSIDENTS DU SECTEUR DU LAC DU GROS RUISSEAU

La vidange se fait selon une liste pré-établie selon le règlement. Le coût du service est chargé sur votre compte de taxes.

Erratum

**Une erreur c'est glissé
dans le bulletin du mois
de juillet pour la vidange
des fosses septiques, le
montant est de 225\$
avant taxes.**



RAPPEL POUR L'ENREGISTREMENT DES MÉDAILLES

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit informer la municipalité dans laquelle ce dernier est enregistré de toutes modifications aux renseignements fournis lors de l'enregistrement.

Advenant que vous n'avez plus de chien, c'est à la responsabilité du propriétaire de nous avertir avant le 31 janvier de chaque année.

Il n'y aura pas de remboursement après la distribution des comptes de taxes.
au 418-775-4171 poste 2400



Bulletin Municipal de



2024-08



«Fais de ta vie un
rêve et d'un rêve
une réalité.»

Antoine de Saint-Exupéry

VACANCES

Le bureau municipal
sera **fermé**

19 au 23 août

Ouvert

le 19 et 22 août
en après-midi

